

Affiché le 29 mai 2019

Envoyé en préfecture le 28/05/2019  
Reçu en préfecture le 28/05/2019  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20190523-D201905016-DE

Département du Morbihan

Commune d'Hennebont

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLASSEMENT D'UN  
DELAISSE DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC  
RUES DU GORH-LEUR/SAINTE-CATHERINE

Du 11 au 26 mars 2019

**II. AVIS ET CONCLUSIONS**

Arrêté municipal du 12 février 2019

Annick LEDUC, commissaire enquêtrice

## AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

L'enquête réalisée du 11 au 26 mars 2019 a pour objet le déclassement d'une emprise issue du domaine public rues du Gorh-Leur/Sainte-Catherine en vue d'un échange de terrains. L'objectif de cet échange est double : d'une part faciliter l'accès à un garage pour le propriétaire à l'origine de la demande et d'autre part, réduire la courbure de la voie pour faciliter les manœuvres des véhicules.

La commissaire enquêtrice **prend acte** de l'avis favorable des personnes qui ont noté une observation lors de l'enquête.

Toutefois, la restriction apportée dans l'observation n°2 a conduit à demander au responsable du projet pourquoi l'échange apparaissait comme inégal (10 m<sup>2</sup> cédés par le propriétaire contre 8 m<sup>2</sup> issus du domaine public). Celui-ci a indiqué que l'échange définitif sera réalisé de façon contradictoire par un géomètre à l'issue de l'enquête et rappelle que la commune d'Hennebont n'est pas à l'origine de cette demande.

La commissaire enquêtrice **retient** que le périmètre des terrains échangés pourra varier du tracé proposé dans le dossier d'enquête avec l'accord des deux parties.

Le responsable a également répondu à la deuxième question portant sur la largeur du chemin piétonnier : celle-ci doit permettre une bonne accessibilité des secours qui devra être prise en compte lors de l'échange définitif.

Le projet ne rencontrant pas d'opposition et étant susceptible de faciliter la circulation sur le site, la commissaire enquêtrice émet un **avis favorable** au déclassement du domaine public et **recommande** que l'échange de terrains tende vers une solution qui se rapproche au mieux de l'égalité des superficies échangées.

Fait à Lanester, le 12 avril 2019



Annick LEDUC  
Commissaire-enquêtrice